

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Rapport

fait au nom de la

Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer

sur

l'organisation d'une Conférence gouvernementale  
sur les problèmes intéressant à la fois l'Afrique et l'Europe

par

M. J. DUVIEUSART  
Rapporteur

Mars 1960

Library Copy

1760-1961: 12

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

**Rapport**

fait au nom de la

**Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer**

sur

**l'organisation d'une Conférence gouvernementale  
sur les problèmes intéressant à la fois l'Afrique et l'Europe**

par

**M. J. DUVIEUSART**

**Rapporteur**

**Mars 1960**

La Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer s'est réunie les 8 février et 17 mars 1960, à Bruxelles, sous la présidence de M. Walter SCHEEL, afin d'examiner les possibilités de renforcer le caractère multilatéral de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Européenne.

M. J. DUVIEUSART a été désigné comme rapporteur.

Le présent rapport a été adopté le 17 mars 1960, 14 membres votant "pour", 1 membre s'abstenant.

Etaient présents :

MM. SCHEEL, Président,  
DUVIEUSART, rapporteur,  
ANGIOY  
BECH  
CARBONI  
CORNIGLION-MOLINIER  
DE KINDER, suppléant M. RAMIZASON  
van der GOES van NATERS  
JANSSENS  
KAPTEYN, suppléant M. BIRKELBACH,  
KALBITZER  
KOPF  
METZGER  
SCHUIJT  
VIAL.

RAFFORT

sur

l'organisation d'une Conférence gouvernementale  
sur les problèmes intéressant à la fois  
l'Afrique et l'Europe

par

M. J. DUVIEUSART

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à la résolution adoptée par notre Assemblée, le 27 novembre 1959, votre Commission a poursuivi l'examen des possibilités de renforcer le caractère multilatéral de l'association en réalisant une collaboration plus étroite à tous les points de vue avec les peuples associés.

Elle a été unanime dans sa volonté politique d'aboutir le plus rapidement possible à une coopération efficace entre les organes de la Communauté Européenne et les instances responsables des pays et territoires associés.

Elle a cherché à trouver une expression adéquate de cette volonté politique afin de passer du stade des déclarations d'intention à celui des actions concrètes.

Elle a été d'avis que cette action devrait s'engager parallèlement sur le plan parlementaire et sur le plan gouvernemental. Toutefois, une proposition de résolution tendant à la tenue d'une Conférence parlementaire Afrique-Europe sera présentée séparément.

Ainsi, le présent Rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée une proposition en vue de l'organisation d'une Conférence gouvernementale à laquelle participeraient tant les représentants des gouvernements des pays associés que ceux de la Commission et du Conseil de la Communauté Economique Européenne. La Conférence pourrait, entre autres, examiner l'application des dispositions relatives à l'association des pays et territoires d'outre-mer du Traité instituant la Communauté Economique Européenne et des documents y annexés, ainsi que les conditions dans lesquelles pourrait être reconduit le Fonds de développement (F.E.D.O.M.).

Votre Commission est persuadée qu'une telle Conférence pourra considérablement contribuer à la solution des problèmes que pose la coopération entre l'Afrique et l'Europe et avoir pour résultat des avantages tant pour nos partenaires africains que pour notre Communauté Européenne.

Votre Commission vous prie en conséquence de bien vouloir adopter la proposition de résolution qui suit :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative à  
L'organisation d'une Conférence gouvernementale

—  
L'Assemblée Parlementaire Européenne,

rappelant son désir de voir les relations avec les pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté prendre un caractère de plus en plus multilatéral et paritaire,

consciente de l'évolution rapide que connaissent ces pays et territoires, évolution qui doit amener les populations de ces pays à une plus grande prospérité dans la liberté,

soulignant le rôle important qui incombe à la Communauté Européenne dans les efforts pour la promotion des pays associés d'outre-mer,

1. estime qu'il serait opportun que soit organisée, indépendamment d'une Conférence parlementaire, une Conférence gouvernementale à laquelle participeraient les représentants des Gouvernements des pays d'outre-mer associés et des représentants de la Commission et du Conseil de la Communauté Economique Européenne;
2. souhaite que cette conférence puisse se tenir en 1960;
3. estime qu'une telle conférence pourrait contribuer à la solution de nombreux problèmes économiques et politiques que pose l'évolution des pays d'outre-mer ainsi qu'à la coopération entre ces pays et la Communauté Européenne;
4. invite la Commission et le Conseil de la Communauté Economique Européenne à bien vouloir faire leur cette suggestion et à prendre toutes initiatives utiles à sa réalisation.

